



S.I.A.E.P

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

MARNE-ROGNON

32 Grande Rue 52000 VILLIERS LE SEC

☎ : 03 25 02 43 07

Procès-verbal du Conseil Syndical du 19 mars 2024

La réunion a débuté le 19 mars 2024 à 18H30 sous la présidence de Monsieur Dominique DEPAILLAT, à la salle des fêtes de Treix.

Présents : Mesdames Agnès AUBERTIN Françoise GUILLAUMOT, Messieurs Philippe BERTRAND, Emmanuel CAUSSIN, Dominique DEPAILLAT, Laurent ECOSSE, Jérôme GRATAROLI, Christophe LEGROS, Sébastien HIVER, Jean MAIGRET, Richard PIOT, Jean-Christian THEVENIN, Thiéry TAUREL, Christian VILLAUMIE

Absents excusés : Mesdames Nathalie LUGNIER, Stéphanie ROUSSELLE, Messieurs Jean-Yves CHAGNET, Patrice CLOSS, Joël FRANZ, Arnaud MARTIN, Pascal PERRIN, Ludovic PICARD, Florent RALLET, Christian THOMAS

Secrétaire de séance : Madame Agnès AUBERTIN

Le quorum (plus de la moitié des 1 membres) soit 13 membres étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Président remercie les élus de la Commune de Treix pour le prêt de leur salle.

Le PV de la séance du 30 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- BUDGET
 - o CA et compte de gestion 2023
 - o BP 2024
 - o Annulation de dettes
- COMPTABILITE : Renouvellement du contrat avec SEGILOG
- TRAVAUX : Schéma Directeur Eau Potable : Comité de pilotage
- TRAVAUX : Mise en sécurité côté Rognon
- TRAVAUX : reprise des branchements à Villiers le Sec et Brethenay
- PERSONNEL : Convention de médecine avec le Centre de Gestion 52
- AFFAIRES DIVERSES

NOTICE EXPLICATIVE 1

<u>Thème :</u>	BUDGET 2024 – CA 2023
<u>Objet :</u>	BP 2024 – reprise anticipée des résultats
<u>Annexe 1 :</u>	
<u>Rapporteur</u>	

Monsieur LEGROS indique que le SIAEP n'a pas reçu le compte de gestion du Trésor Public, ainsi le Conseil syndical ne peut pas délibérer sur le compte administratif. Afin de pouvoir voter le budget, il convient de reprendre par anticipation les résultats 2023, qui seront éventuellement rectifiés à la lecture du compte de gestion lors d'une prochaine réunion.

Monsieur LEGROS présente ensuite les documents à la disposition des élus et qui ont permis aux commissions finances et travaux réunis le 13 février 2024 de préparer le budget :

- **Les consommations des abonnés.** Il est noté **une diminution de la consommation des abonnés**. En moyenne sur l'année 2023, elle est de l'ordre de 5 à 6 % pour les abonnés et de 24 % pour la vente d'eau en gros.
En effet, les abonnés prennent conscience qu'il faut économiser l'eau aussi bien le monde agricole que le particulier. En effet, de plus en plus d'abonnés récupèrent les eaux pluviales afin de les réutiliser. Les différentes campagnes menées par l'Etat et les Administrations portent leurs fruits.
Cette baisse de la consommation entraine une baisse des recettes pour le SIAEP. Malgré l'augmentation du prix de l'eau en 2023, il n'y a pas eu augmentation de la recette globale.
- **Les emprunts en cours.** La prochaine baisse de ce poste est attendu pour 2028 et 2029. Ainsi, jusqu'à cette diminution, il sera difficile d'emprunter à nouveau.
- **Le tableau des impayés :** Depuis 2014, la somme annuelle des impayés augmente régulièrement avec une croissance plus forte depuis 2020, pour atteindre un total de 38 970.13 €. Il est à noter que le SIAEP a déjà fait une provision de 4 591.35 € sur les années 2022-2023.
Après une discussion, il ressort deux points :
 - o Il n'est pas possible de faire payer les propriétaires privés ou les bailleurs sociaux à la place de leur locataire, parce que c'est celui qui utilise la ressource qui doit payer
 - o Il n'est pas possible de diminuer le débit de fourniture ou de fermer le branchement. En effet, la jurisprudence l'interdit parce que l'eau est considérée comme un bien de première nécessité et d'hygiène.
- **Le programme prévisionnel des travaux pour la période 2024-2026.** Monsieur LEGROS précise que ce tableau est important car à chaque fois que le SIAEP investit cela entraine des amortissements qui se retrouvent pour les travaux en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement, permettant ainsi d'effectuer à nouveau des travaux d'investissement.

A la suite de choix de durées d'amortissements trop courtes par exemple 30 ans sur les réseaux ou les châteaux d'eau au lieu de 60 ans ou de 5 ans sur les compteurs à la place de 15 ans (durée de vie légale), cela entraine des forts amortissements et ainsi cela grève notre budget de fonctionnement.

Monsieur LEGROS indique que lors de la prochaine réunion, un tableau de projection annuel des amortissements sera présenté afin de connaître l'évolution de ces dépenses et recettes.

Afin d'équilibrer le budget en fonctionnement,

- Comme nous ne pouvons pas modifier les durées d'amortissement pour les opérations déjà commencées
- Comme nous devons amortir l'ensemble de nos travaux d'investissements

Il n'y a que deux leviers qui peuvent être actionnés :

- Une économie sur les dépenses de fonctionnement, qui passe par une gestion des achats et des stocks rigoureuse. Il y a en outre de nombreux postes dont la dépense est incompressible. Il convient aussi de prendre en compte l'inflation des matières premières et des matériaux. Cette économie ne doit pas se faire au détriment de l'entretien correct des réseaux et des infrastructures. **Les élus demandent à Laetitia BORIE de mettre en place des procédures de gestion rigoureuse des pièces en stock**, afin que ces dernières soient suffisantes pour pouvoir réparer les fuites lors des astreintes de soir ou de week-end mais que les pièces qui sont en trop grand nombre, soient mises en place avant de les racheter. Un outil informatique devra par exemple être mis en place.
- Une augmentation raisonnée du prix de l'eau qui fera l'objet d'une prochaine commission finance. Le SIAE pourra par exemple prévoir une petite augmentation annuelle afin au minimum de suivre l'inflation.

Les résultats de l'exercice 2023 se présente comme suit

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE (titres + mandats)	Section d'exploitation	603 747.03	603 351.34	- 395.69
	Section d'investissement	200 745.36	256 609.71	55 864.35

+ +

RESULTATS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation 002			376 000.95
	Report en section d'investissement 001		- 16 890.54	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		821 382.93	1 235 962.00	414 579.07

RAR à reporter en 2023	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	31 000.00	16 226.00
	TOTAL des RAR 2023	31 000.00	16 226.00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	603 747.03	979 352.29	375 605.26
	Section d'investissement	248 635.90	272 835.71	24 199.81
	TOTAL CUMULE	852 382.93	1 252 188.00	399 805.07

	RESULTAT CA PRECEDENT	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT -	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE (ligne 001)
INVEST	-16 890.54		55864.35€	31000.00 € 16 226.00 €	-14 774.00€	24 199.81 €	38 973.81€
FONCT	376 00.95	- €	- 395.69 €			375 605.26 €	

Remarque : Les RAR correspondent aux travaux de Laharmand qui se sont terminés en décembre 2023 et donc ont été payés en janvier 2024

Le Conseil Syndical à l'unanimité :

- constate les résultats
- Approuve la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les RAR.
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 376 000.95 € à la couverture d'autofinancement et sera reporté à la ligne 002

Le budget proposé s'établit donc comme suit :

a/ Section de fonctionnement

a.1/ en dépenses

Chapitre	Nature de dépense	Montant en €
011	Charges à caractère général	177 400.00
012	Charges de personnel	215 000.00
014	Atténuation de produits	50 700.00
65	Autres charges de gestion courante	17 500.00
66	Charges financières	16 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dotations aux amortissements	149 500.00
TOTAL		627 600.00

a.2/ en recettes

Chapitre	Nature de dépense	Montant en €
013	Atténuation de charges	35 600.00
70	Vente de l'eau et prestations	526 200.00
75	Autres produits de gestion courante	17 200.00
77	Produits exceptionnels	50 000.00
R002	Résultat reporté	375 605.26
TOTAL		1 004 605.26

o Section investissement**b.1/ en dépenses**

Chapitre	Nature de dépense	Montant en €
21	Immobilisations corporelles	65 000.00
21	RAR 2023	31 000.00
23	Immobilisations en cours	100 000.00
13	Subventions d'investissement reçues	50 000.00
16	Emprunts et dettes	51 505.00
TOTAL		297 505.00

b.2/ en recettes

Chapitre	Nature de dépense	Montant en €
13	Subventions d'investissement	130 000.00
13	RAR 2023	16 226.00
16	Emprunt et dettes	5 670.00
28	Amortissement	149 000.00
R001	Excédent reporté	38 973.81
TOTAL		339 869.81

Concernant le budget primitif présenté par Monsieur Christophe LEGROS, Vice-président du S.I.A.E.P. Marne-Rognon, **l'assemblée délibérante l'approuve à l'unanimité**

NOTICE EXPLICATIVE 2

<u>Thème :</u>	BUDGET
<u>Objet :</u>	Effacement de dettes
<u>Annexe 1 :</u>	
<u>Rapporteur</u>	

Monsieur LEGROS informe les membres du conseil que en décembre 2023 il a reçu un courrier du Service de Gestion comptable de Chaumont avec une ordonnance du Tribunal d'Instance de Chaumont, confèrent force exécutoire aux mesures recommandées par la commission de surendettement des particuliers qui entraine l'effacement partiel des créances au nom de Madame Sonia PATAILLE, née LAURENT qui réside sur la Commune du Puits des Mèzes pour un montant de 173.05 € (année 2015-2016-2017).

Le Conseil Syndical refuse à 10 voix contre et 4 absentions d'annuler la dette de Madame Sonia PATAILLE pour un montant de 173.05 €.

NOTICE EXPLICATIVE 3

<u>Thème :</u>	GESTION ADMINISTRATIVE
<u>Objet :</u>	Renouvellement du contrat SEGILOG
<u>Annexe 3 :</u>	
<u>Rapporteur</u>	

Le logiciel SEGILOG permet de réaliser les payes, la comptabilité et la facturation aux abonnés. Le contrat est signé pour une durée de 3 ans. Il a été renouvelé en 2021 et il est arrivé à échéance en décembre 2023, il convient donc de le renouveler pour une période de trois ans. Il est constitué de deux volets

1. 8 505.00 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation du logiciel soit 2 835.00 € HT annuel au lieu de 2 385.00 € HT soit une augmentation de 450 €/an
2. 945 € HT pour la maintenance et la formation soit 315.00 €/an au lieu de 265.00 € HT soit une augmentation de 50 €/an

Le Conseil syndical approuve cette proposition à l'unanimité, autorise le Président à signer le nouveau contrat pour une durée de trois ans et demande l'inscription des crédits au budget.

NOTICE EXPLICATIVE 4

<u>Thème :</u>	TRAVAUX
<u>Objet :</u>	Schéma Directeur d'Eau potable
<u>Annexe 4 :</u>	
<u>Rapporteur</u>	

Le Président rappelle le bureau d'études génie de l'Eau a été retenu pour réaliser cette étude pour un montant de **93 722.00 € HT**.

Le SIAEP a reçu début février 2024, la convention d'aide avec l'Agence de l'Eau pour un montant de 77 210 € HT, soit une subvention de 80 %.

Le marché a été notifié au BET, et l'étude a commencé avec la transmission de pièces aux hydrogéologues afin qu'elles ne fassent une visite de terrain le 13 février 2024.

La réunion 0 du comité de pilotage aura lieu le jeudi 04 avril à 10h00 en mairie de Villiers le Sec.

Le schéma Directeur est un outil d'aide à la décision et aux futurs investissements. Il permet de d'arbitrer les travaux, de nous conseiller et il est obligatoire pour obtenir des aides financières notamment de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le schéma directeur doit se dérouler dans une vision de partenariat et de confiance entre le SIAEP, les administrations et le bureau d'études

Le comité de pilotage assure le suivi de l'étude et est constitué :

- Des administrations :
 - Agence de l'Eau
 - ARS
 - Conseil départemental
 - DDT
- Des élus du SIAEP. Monsieur le Président souhaite connaître les élus qui veulent participer à ce comité de pilotage.
- Du maire de Autreville sur la Renne qui participe à l'étude pour la partie Autreville village

La commission sera composée de :

- **Mme Agnès AUBERTIN**
- **M. Dominique DEPAILLAT**
- **M. Christophe LEGROS**
- **M. Philippe BERTRAND**
- **M. Patrice CLOSSE**
- **M. Emmanuel CAUSSIN**
- **M. Laurent ECOSSE**
- **M. Frédéric MUTZ**
- **M. Thiéry TAUREL**
- **Monsieur Jean-Christian THEVENIN**

NOTICE EXPLICATIVE 5

<u>Thème :</u>	TRAVAUX
<u>Objet :</u>	Mise en sécurité côté Rognon
<u>Annexe 4 :</u>	
<u>Rapporteur</u>	

Monsieur ECOSSE, ayant une autre réunion quitte le Conseil syndical.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2022, dans le cadre du suivi du document unique, nous avons réalisés les travaux les plus urgents par la remise aux normes de sécurité les châteaux d'eau côté Rognon (échelles, points d'encrage, détecteur de chlore ...), il convient de faire la deuxième tranche du côté Rognon, avec par exemple, la remise aux normes des échelles et des paliers dans les châteaux d'eau de Cirey, Treix et le puits des Mèzes et par la mise en place de bac de rétention au niveau des acides qui permettent la désinfection aux châteaux d'eau de Cirey. Le coût de l'opération est estimé à 40 000 € HT.

Monsieur le Président propose de faire une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux, et demande l'autorisation de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau, de la DETR et du Conseil départemental.

Le Conseil syndical, à l'unanimité 13 voix pour :

- **Autorise le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre**
- **Dit que cette dépense est prévue au BP 2024**
- **Autorise le Président à engager les dépenses**
- **Autorise le Président à déposer des demandes de subvention auprès de la DETR, du Conseil départemental, du GIP et de l'Agence de l'Eau**

NOTICE EXPLICATIVE 6

<u>Thème :</u>	TRAVAUX
<u>Objet :</u>	Reprise des branchements à Villiers le Sec et Brethenay
<u>Annexe :</u>	
<u>Rapporteur</u>	

Dans le cadre de la reprise des branchements en plomb, les travaux sur les Communes de Villiers le Sec et Brethenay (4 branchements à reprendre) ne sont pas terminés. Il reste 13 branchements à reprendre. Le coût des travaux est estimé à 23 000 € HT

Monsieur le Président propose de consulter trois entreprises pour la réalisation de ces travaux et demande l'autorisation de déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, du département et de la DETR

Le Conseil syndical, à l'unanimité 13 voix pour :

- **Autorise le Président à lancer une consultation auprès de 3 entreprises**
- **Dit que cette dépense est prévue au BP 2024**
- **Autorise le Président à engager les dépenses**
- **Autorise le Président à déposer des demandes de subvention auprès de la DETR, du Conseil départemental, du GIP et de l'Agence de l'Eau**

NOTICE EXPLICATIVE 7

<u>Thème :</u>	PERSONNEL
<u>Objet :</u>	Convention de médecine avec le Centre de Gestion 52
<u>Annexe 1 :</u>	
<u>Rapporteur</u>	

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions des articles L 452-47 et L 812-3 et suivants du code général de la fonction publique, actuellement le Centre de Gestion met à disposition du SIAEP son service de médecine du travail dont les missions et le fonctionnement sont définis par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

Cette convention est relative aux visites et aux actions de tiers temps pouvant être réalisées par le médecin du travail ou l'infirmière de santé au travail en application du protocole écrit entre le médecin du travail et l'infirmière à cette fin ; cette dernière agissant pour son compte et sous sa responsabilité.

Cette convention est également relative aux interventions de psychologues du travail.

La convention actuelle est arrivée à échéance et il convient de la renouveler pour une durée de trois ans. Le coût de la visite obligatoire est fixé à 65 € pour les agents titulaires, le coût d'intervention du psychologue du travail est fixé à 80 € pour un entretien individuel.

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer la convention telle qu'annexée pour une durée de 3 ans.

NOTICE EXPLICATIVE 8

<u>Thème :</u>	AFFAIRES DIVERSES
<u>Objet :</u>	
<u>Annexe 1 :</u>	
<u>Rapporteur</u>	

1/ Suivi du projet VISI EAU :

- Le SIAEP a commencé le relevé des compteurs dans le cadre du projet VISI EAU et a déjà relevé les compteurs sur une période de 4 jours consécutifs.

2/ Réclamation de Monsieur Arnaud LACROIX

Cet abonné est domicilié rue des Jonquilles sur la Commune du Puits des Mèzes et a fait une réclamation pour son manque de pression. Le fontainier du SIAEP a fait un contrôle de pression au niveau de son compteur et une pression de 1.3 bars a été mesurée.



Monsieur GRATAROLI expose la situation. Une discussion s'engage au cours de laquelle, il est indiqué que la pression distribuée pour l'instant est supérieure à la pression minimum autorisée dans le règlement de service qui est de 0.8 bars. Il est également précisé que comme cela avait été évoqué en 2023 dans le cadre d'une réclamation sur la Commune de Buxières les Villiers, les communes doivent indiquer dans le cadre de la délivrance de permis de construire, l'obligation pour certaines constructions d'avoir de surpresseurs.

Il est également rappelé que pour des raisons de bon fonctionnement du réseau, si un particulier installe un surpresseur à ses frais, cette installation doit être faite dans les règles et doit être équipée d'une cuve. En effet, la surpression ne doit pas se faire directement sur le réseau.

Cette réclamation sera étudiée dans le cadre du schéma directeur.

3/ Enrobés :

Les élus des communes demandent que les enrobés soient refaits rapidement

- Villiers le Sec : grande rue
- Brethenay : bicouche lotissement les Tilleuls
- Condes : rue de la Montagne
- Darmannes : rue des pompes
- Valdelancourt : rue Saint Loup
- Treix : Place de la Charme
- Mareilles : Rue de Buez

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15.

Madame Agnès AUBERTIN
Secrétaire de séance



Monsieur Dominique DEPAILLAT
Président



Dominique DEPAILLAT
2024.03.27 12:51:09 +0100
Ref:6226838-9312828-1-D
Signature numérique
le Président

minique DEPAILLAT

